



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
6 janvier 2015
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable à tous
les niveaux à l'appui d'un développement
équitable et durable
Deuxième session
Genève, 8 et 9 décembre 2014

**Rapport de la réunion d'experts pluriannuelle
sur le renforcement d'un environnement
économique favorable à tous les niveaux
à l'appui d'un développement équitable
et durable sur sa deuxième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 8 et 9 décembre 2014

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Résumé du Président	2
A. Déclarations liminaires	2
B. Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable	3
II. Questions d'organisation	12
A. Élection du Bureau	12
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	12
C. Résultat de la session	12
D. Adoption du rapport de la réunion	13
Annexe	
Participation	14

GE.15-00083 (F) 050215 060215



* 1 5 0 0 0 8 3 *

Merci de recycler



Introduction

1. La deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 8 et 9 décembre 2014. Le thème de la session a été décidé lors des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, le 15 janvier 2013.

2. Les débats ont été organisés en quatre séances où un groupe d'intervenants a présenté différents aspects du sujet à l'examen, après quoi les experts participants ont eu un débat. Un certain nombre de décideurs et de négociateurs de haut niveau dans le domaine commercial ont participé à la réunion, notamment des ambassadeurs, des représentants permanents adjoints, des responsables venus des capitales, des chercheurs, des universitaires, des hauts fonctionnaires d'organisations internationales et des représentants de groupes de la société civile. Les tables rondes et les débats interactifs ont permis d'échanger des idées et des orientations novatrices et de mieux comprendre la façon dont le système commercial international peut être amélioré en tant qu'environnement favorable, en vue de mobiliser le rôle potentiel du commerce dans le développement équitable et durable dans le contexte du cadre de développement et des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

3. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, dans sa déclaration liminaire faite au nom du Secrétaire général, a souligné que la réunion se tenait à un moment opportun, dans la mesure où la communauté internationale s'apprêtait à définir le cadre de développement pour l'après-2015 et où les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reprenaient leurs négociations au titre du Cycle de Doha. En dépit de sa contribution potentielle au développement durable, l'expansion du commerce international n'a pas toujours conduit automatiquement à de tels résultats, ce qui montre la nécessité de politiques sur les plans national, régional et international qui contribuent à traduire les avantages de l'intégration commerciale en un développement général. De telles politiques peuvent être décisives pour ce qui est de déclencher la transformation structurelle et de bâtir des capacités productives robustes qui ouvrent la voie à la diversification, à la mise à niveau technologique et à la création d'emplois.

4. Le Directeur a fait observer que depuis une vingtaine d'années, l'évolution des dimensions, de la structure et des modalités du commerce international a créé tout à la fois des possibilités et des difficultés immenses. Les progrès du commerce se sont accompagnés d'une augmentation du revenu réel par habitant dans la plupart des pays en développement, même si les gains ont été inégaux, tant d'un pays à l'autre qu'à l'échelle de chaque pays. À cet égard, l'intervenant a estimé que le système commercial international devrait assurer un environnement global favorable dans lequel le commerce puisse agir comme un catalyseur du développement durable. Le Directeur a salué les décisions récentes des membres de l'OMC, qui avaient permis de progresser dans l'application des décisions adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (3-6 décembre 2013, Bali), tout en soulignant la nécessité de répondre aux difficultés actuelles s'agissant de renforcer la pertinence du système, en obtenant des résultats négociés et en renforçant l'architecture pour mieux répondre à l'évolution des réalités économiques et des problèmes mondiaux.

5. La Chef du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale a présenté la note d'information établie par le secrétariat¹. Étant donné les transformations actuelles dans le domaine du commerce et du développement (importance croissante du commerce manufacturier au sein des chaînes de valeur mondiales et rôle fondamental du commerce des services, notamment), elle a souligné que la large contribution attendue du commerce aux objectifs de développement durable pour l'après-2015 nécessiterait des politiques favorisant une interaction positive entre le commerce et les politiques publiques correspondantes. L'évolution des besoins et des priorités des politiques nationales avait réclamé un environnement favorable qui garantisse un cadre commercial équitable et ouvert et ménage aux pays la marge d'action nécessaire pour appliquer de telles politiques.

6. La Chef du Service a souligné que les résultats de Bali étaient importants pour relancer la confiance dans le système commercial multilatéral et ouvrir la voie à des négociations multilatérales. Ces travaux étaient aussi susceptibles d'être influencés par les processus plurilatéraux et régionaux parallèles en cours. En outre, en amenant une libéralisation plus profonde et une harmonisation réglementaire très poussée recouvrant une part croissante du commerce mondial, les récents méga-accords commerciaux régionaux pouvaient avoir des conséquences importantes pour le multilatéralisme. La Chef de Service a conclu ses propos en estimant qu'il serait donc nécessaire de relancer le système commercial multilatéral en tant que bien public mondial par une dynamique, une crédibilité et une pertinence renouvelées. Il serait aussi nécessaire de renforcer la cohérence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux, de sorte que ces accords puissent offrir un cadre favorable et efficace au développement. Les participants ont remercié le secrétariat pour l'analyse de qualité, équilibrée et instructive proposée dans sa note d'information.

B. Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. L'évolution de la contribution du commerce et du système commercial multilatéral à une croissance équitable et à un développement durable

7. Les débats de la 1^{re} séance ont évoqué en particulier le rôle décisif que le commerce devait jouer dans le cadre pour un développement équitable et durable après 2015. Les participants ont considéré que le commerce n'était qu'un des nombreux facteurs qui contribuerait au développement. Ils ont souligné à cet égard qu'un cadre cohérent et intégré de politiques de développement qui relie le commerce à d'autres politiques complémentaires était indispensable. Pour obtenir des effets positifs sur le développement, il faudrait prévoir des politiques macroéconomiques et sociales, ainsi que des mécanismes institutionnels qui renforcent la coordination entre le secteur public et le secteur privé, et la coordination au niveau des pouvoirs publics et du gouvernement, y compris le cabinet du chef de gouvernement.

8. La nécessité de mesures nationales et internationales pour rendre l'intégration commerciale équitable et durable et pour renforcer les capacités productives a été soulignée. Cependant, les besoins des politiques évoluaient aussi en raison des transformations du commerce international. La structure et les modalités du commerce international ont nettement évolué au cours des dernières décennies, comme en témoignent la croissance des pays émergents, la plus forte présence des chaînes de valeur mondiales, l'importance accrue des services, la plus grande instabilité des prix des produits de base et la croissance du commerce Sud-Sud. L'évolution structurelle du commerce mondial et les nouveaux enjeux de développement réclament donc des politiques différentes dans le domaine commercial pour promouvoir le développement.

¹ TD/B/C.I/MEM.5/5.

9. Dans ce contexte, les participants ont estimé que la transformation structurelle pouvait avoir un rôle important en rendant la croissance et le développement plus équitables et durables. Un intervenant a estimé qu'une politique industrielle moderne et intelligente pouvait jouer un rôle et pouvait être menée avec la marge d'action prévue actuellement par les accords de l'OMC. Par ailleurs, certains intervenants ont estimé que la politique industrielle, si elle signifiait la protection des industries naissantes, pouvait s'avérer inefficace dans un contexte d'accroissement du commerce relevant des chaînes de valeur mondiales. D'autres intervenants ont souligné la nécessité de promouvoir une forme équitable de commerce pour réduire l'hétérogénéité structurelle, ce qui était réalisable par des mesures centrées sur la diversification des produits et des marchés, le recours à un commerce intrarégional Sud-Sud plus important pour promouvoir une plus grande diversification, l'innovation et la mise à niveau technologique au sein des chaînes de valeur régionales et une meilleure intégration sociale, s'agissant des petites et moyennes entreprises, à titre d'exemple. L'amélioration de l'infrastructure régionale et des infrastructures et de la logistique régionales, la coordination des politiques industrielles nationales au niveau régional, l'harmonisation des réglementations et la mise au point d'équivalences seraient dès lors indiquées. Un intervenant a estimé que si l'industrialisation accélérée avait permis à certains pays de participer efficacement aux chaînes de valeur mondiales, bon nombre de pays plus modestes restaient à l'écart de ces flux commerciaux dynamiques et certains pays éprouvaient des difficultés à passer d'activités faiblement qualifiées à forte intensité de main-d'œuvre à des activités à plus grande valeur ajoutée économique. L'orateur a aussi évoqué les difficultés qu'il y a à répartir plus équitablement les avantages du commerce, à l'échelle nationale et d'un pays à l'autre.

10. Au niveau international, un environnement économique favorable, en particulier l'architecture de la gouvernance du commerce mondial, a été jugé essentiel pour répondre à des besoins accrus et divergents de politique nationale à l'appui d'un développement équitable. Plusieurs orateurs ont souligné que le système commercial multilatéral devrait être plus équitable, de façon à contribuer à cet environnement économique favorable, compte tenu des besoins de développement des pays en développement. D'autres orateurs ont estimé que les négociations qui avaient précédé la Conférence de Bali témoignent de ce que les négociations sont devenues plus équitables à l'OMC au cours des dernières années.

2. Le rôle du système commercial multilatéral en tant que bien public

11. Les participants se sont accordés généralement à estimer que la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC avait été importante pour donner un nouvel élan au Cycle de Doha de négociations commerciales de l'OMC et ont salué les décisions du Conseil général de l'OMC adoptées le 27 novembre 2014 qui réaffirmaient la volonté d'aller de l'avant dans les négociations. Les participants ont généralement estimé que le Cycle de Doha devait être poursuivi à titre de priorité, car son achèvement était jugé comme étant d'une importance stratégique du point de vue des pays, et aussi comme revêtant une importance systémique pour la crédibilité à long terme du système commercial multilatéral. Certains participants ont souligné qu'il était important de parvenir à des résultats dans le Cycle avant de passer à quelque autre sujet que ce soit.

12. De l'avis général des participants, il a été constaté cependant que mener le Cycle de Doha à son terme dans un délai aussi court restait particulièrement difficile en raison des changements significatifs intervenus dans l'économie mondiale depuis le lancement du Cycle en 2001. Pendant cette période, les pays émergents avaient progressé et le commerce Sud-Sud s'était accru sensiblement. L'évolution de la dynamique et des politiques commerciales avait donc réclamé l'adoption de nouvelles méthodes de négociation, notamment en ce qui concerne le commerce agricole, où les prix plus élevés et plus instables des produits de base avaient soulevé des problèmes différents de politique générale, comme en témoignait le débat actuel sur la sécurité alimentaire. Un intervenant a

indiqué que certains des grands pays émergents avaient aujourd'hui des intérêts très différents dans le domaine de l'agriculture par rapport aux pays en développement plus modestes et aux pays les moins avancés. Des changements étaient intervenus aussi concernant les niveaux de soutien interne agricole et les utilisateurs de ces mesures, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les participants ont suggéré un certain nombre de réformes possibles, notamment dans les domaines suivants: soutien interne et compétitivité à l'exportation et concurrence des exportations; stocks publics et sécurité alimentaire; restrictions à l'exportation; accès aux marchés; mécanisme de sauvegardes; coton; politiques de la «catégorie verte»; nouveaux types d'obstacles au commerce, dont les mesures non tarifaires et les normes privées. Certaines pourraient être abordées dans le contexte du programme de travail de l'après-Bali.

13. L'effet escompté des accords commerciaux a été débattu. Il a été rappelé que différentes études quantitatives utilisant des modèles d'équilibre général avaient produit des résultats différents. Un intervenant a souligné que les accords obtenus dans le cadre de l'OMC à la seule Conférence de Bali pouvaient créer 21 millions de nouveaux emplois, dont 18 millions dans les pays en développement. Un autre a estimé que l'ensemble des gains résultant du Cycle de Doha pourraient être limités du fait que les réductions tarifaires porteraient sur les taux consolidés et qu'un certain nombre de flexibilités avaient été incorporées dans les modalités d'accès aux marchés agricoles et non agricoles, en particulier pour les pays en développement. Cela limiterait le niveau global des réductions tarifaires et limiterait dès lors les gains sociaux. Les effets seraient également limités, voire négatifs, pour les pays les moins avancés, si l'accès en franchise de droits et sans contingent n'était pas pris en considération, car ces pays subiraient une érosion des préférences. Cela pouvait être surmonté en augmentant la couverture des produits pour aller vers une couverture de 100 %, et dans la mesure où les grands pays en développement accordaient aux pays les moins avancés un accès élargi à leurs marchés sans contingent et en franchise de droits. À l'inverse, a estimé cet orateur, l'achèvement du Cycle de Doha produirait des avantages significatifs dans la mesure où il empêcherait la régression tarifaire et la montée du protectionnisme, d'où la nécessité de conclure rapidement le cycle même s'il fallait revoir à la baisse les ambitions quant à ses résultats, car cela permettrait aux membres d'avancer pour s'attaquer à d'autres questions d'une plus grande importance économique.

14. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de faire en sorte que le Cycle de Doha reste centré sur le développement, comme le prévoyait le mandat initial adopté en 2001. Le traitement spécial et différencié et les préoccupations spécifiques des pays les moins avancés, des petits pays économiquement vulnérables et des pays en développement sans littoral en matière de commerce et de développement, ainsi que le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale, devaient être pleinement consacrés dans les résultats futurs. Plusieurs orateurs ont aussi souligné l'importance particulière de l'agriculture à cet égard, estimant que, étant donné l'importance de l'agriculture dans nombre de pays en développement, et le fait que le commerce agricole restait de tous les secteurs celui qui était le plus faussé, l'agriculture devait rester le pivot pour déterminer le degré de libéralisation et définir un résultat équilibré. D'autres orateurs ont relevé que le caractère des marchés agricoles mondiaux avait été modifié sensiblement depuis le Cycle d'Uruguay, les subventions agricoles allant en augmentant dans nombre de pays, y compris les pays en développement. Un intervenant a estimé qu'il importait de mettre en place les incitations appropriées pour que les subventions agricoles soient dûment notifiées en temps utile. La nécessité de parvenir à des résultats juridiquement contraignants sur des sujets spécifiques aux pays les moins avancés comme l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et la mise en application de l'exemption des services de ces pays a été soulignée par plusieurs orateurs, en même temps que le rôle essentiel des services.

15. Plusieurs orateurs ne percevaient pas la nécessité fondamentale de modifier la méthode de négociation actuelle à court terme, soulignant que les paramètres clefs de l'OMC – engagement unique, consensus et approche ascendante – restaient valables et que le nombre et la diversité des membres de l'OMC ne devaient pas être considérés comme un obstacle au fonctionnement de l'organisation. Une approche pragmatique, souple et inventive et des efforts concentrés sur les objectifs réalisables, conformément aux orientations diffusées à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC (15-17 décembre 2011, Genève), qui préconisait d'étudier de nouvelles méthodes tout en mettant l'accent sur les domaines où des progrès pouvaient être faits, devaient s'avérer suffisants. Cette conception avait déjà porté ses fruits comme en témoignait l'adoption des mesures de Bali, et ouvrait la voie à des négociations plurilatérales sur certains sujets. Certains orateurs ont exprimé leur inquiétude, cependant, au sujet des conséquences des négociations plurilatérales pour le processus multilatéral et les résultats futurs du cycle, car elles excluaient bon nombre de pays en développement, et ont souligné que le pragmatisme ne devait pas entraver la primauté du multilatéralisme. Certains orateurs ont souligné la nécessité de maintenir les négociations plurilatérales dans le cadre de l'OMC et de les garder ouvertes aux nouveaux membres, tout en veillant à ce que ces négociations soient compatibles avec l'OMC et gardent un caractère temporaire de façon à pouvoir les multilatéraliser par la suite.

16. Certains orateurs ont fait valoir que les problèmes fondamentaux qui entravent les négociations du Cycle de Doha étaient liés à des attentes différentes quant au niveau approprié des contributions qui devraient être faites par tel ou tel groupe de pays. En particulier, il existait un désaccord sur le niveau de contributions que devaient offrir les grands pays en développement, et d'après un intervenant, il fallait un nouvel équilibre pragmatique des contributions entre les pays développés et les pays émergents. Le désaccord sur ce point était directement lié à la définition du développement et à la façon dont il convient de traiter les besoins de développement dans le contexte de l'OMC. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'aller au-delà du traitement spécial et différencié de façon à mobiliser les avantages de la libéralisation du commerce au service du développement, y compris en envisageant des données et des études empiriques. Il convient de ne pas examiner les problèmes de développement isolément mais bien plutôt en considérant l'effet global des accords commerciaux sur les résultats de développement. D'autres ont estimé que les mesures accordées jusqu'à maintenant au titre du traitement spécial et différencié restaient d'actualité car même les grands pays en développement connaissaient encore de graves problèmes de pauvreté. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de faire en sorte que les pays les moins avancés participent plus pleinement au système commercial multilatéral.

17. L'importance d'une démarche pragmatique dans la réponse apportée à la divergence croissante des besoins et des capacités des pays en développement a été soulignée par certains orateurs. Plusieurs se sont référés à cet égard à la solution innovante adoptée dans l'Accord sur la facilitation du commerce d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement pour l'application des engagements. Il serait possible d'en tirer un modèle pour lier les engagements de politique commerciale des pays en développement à leurs capacités d'exécution, à des activités de renforcement des capacités et à l'acquisition de capacités. Une telle démarche serait utile pour prendre en compte la diversité des capacités des pays en développement, et pourrait utilement être transposée à d'autres domaines. Plusieurs autres orateurs ont souligné l'importance particulière de la facilitation du commerce pour leur pays, et ont invité la CNUCED à coordonner étroitement son action avec l'OMC et le Centre du commerce international pour aider les pays à mettre en œuvre leurs engagements. L'initiative lancée récemment par l'OMC pour un mécanisme relatif à l'Accord de facilitation du commerce a également été mentionnée.

18. Plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité à long terme de renforcer l'aptitude du système commercial multilatéral à produire des résultats négociés. L'un d'entre eux a estimé que l'architecture actuelle du système commercial multilatéral a été bâtie sur

l'hypothèse d'une continuité des cycles de négociations fondés sur la réciprocité. Cela impliquait que chaque négociation commerciale multilatérale devait englober un large éventail de sujets pour parvenir à l'équilibre, ce qui aboutissait à de vastes négociations ingérables. On s'attendait également pour cette raison à ce que les déséquilibres perçus qui provenaient des cycles de négociations précédents soient reportés aux cycles futurs. Pour mieux aligner et adapter l'architecture du commerce mondial au cadre de l'après-2015 pour un développement équitable et durable, des négociations devaient être menées dans un esprit de coopération en mettant l'accent sur les points d'accord, notamment en facilitant sensiblement les processus d'accession à l'OMC. Le renforcement du partenariat entre le système commercial multilatéral et les institutions internationales, en particulier la CNUCED, contribuerait aussi à garantir une plus grande cohérence.

19. Plusieurs orateurs ont estimé que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC continuait de bien fonctionner. Si le système avait été efficace pour limiter des formes anciennes et actuelles de protectionnisme, il a été noté que le mécanisme de règlement des différends ne pouvait pas répondre à de nouvelles formes de protectionnisme sur des problèmes qui échappaient aux règles de l'OMC en vigueur. De l'avis de ces intervenants, ces problèmes devaient être traités en s'efforçant d'élaborer des règles, plutôt que par un activisme judiciaire, d'où la nécessité qu'il y avait à renforcer les fonctions de négociations du système commercial multilatéral et, selon ces intervenants, de répondre aux enjeux du commerce international pour le XXI^e siècle.

3. Nouvelle architecture commerciale régionale, cohérence systémique et développement

20. Les participants ont constaté que la récente évolution du système commercial international avait été marquée par la multiplication, le développement et l'approfondissement accélérés des accords commerciaux régionaux. Cette tendance a pris une nouvelle dimension récemment avec l'apparition des méga-accords commerciaux régionaux. Il a été débattu des conséquences des récents accords commerciaux de nouvelle génération, y compris l'intégration Sud-Sud, pour les initiatives multilatérales d'ouverture des marchés et d'élaboration de règles. Les accords récents, en particulier les méga-accords commerciaux régionaux, avaient été motivés par le souhait d'une harmonisation réglementaire plus aboutie que de simples réductions tarifaires, et bon nombre d'accords allaient plus loin que les disciplines de l'OMC pour ce qui est de réglementer les marchés publics, la concurrence, l'investissement, le commerce électronique et les normes du travail. On pouvait affirmer que les méga-accords commerciaux régionaux allaient changer la donne s'ils étaient menés à bonne fin, avec des conséquences pour une part substantielle du commerce mondial, des investissements et du produit intérieur brut.

21. Si divers facteurs économiques et géographiques ont contribué au développement des accords commerciaux régionaux, plusieurs orateurs ont estimé que le principal facteur dans la mise en place de ces accords au XXI^e siècle avait été la nécessité de surmonter les divergences réglementaires entre les marchés, qui aboutissaient à une segmentation des marchés et constituaient des obstacles majeurs au commerce. Surmonter les obstacles réglementaires était particulièrement pertinent car le commerce s'effectuait de plus en plus par l'intermédiaire des chaînes de valeur mondiales. Les accords commerciaux régionaux du XXI^e siècle avaient été déterminés par la structure en mutation du commerce mondial dans laquelle des facteurs de production – dont les personnes et, à titre d'exemple, les usines, les capitaux et la technologie – franchissaient les frontières plutôt que des produits finis. Cette structure avait réclamé un commerce sans entrave aux frontières pour réduire les coûts commerciaux, en s'attaquant à toute une série de problèmes liés au commerce, à l'investissement, aux services et au savoir-faire. Les accords commerciaux régionaux n'étaient donc plus centrés principalement sur les droits de douane mais sur la convergence réglementaire.

22. Certains orateurs ont estimé que les accords commerciaux régionaux pouvaient avoir des retombées tant positives que négatives pour les pays en développement, aussi bien ceux qui participaient à ces accords que ceux qui en étaient exclus. L'harmonisation réglementaire pouvait contribuer à réduire les coûts commerciaux des échanges effectués dans le cadre d'accords régionaux. Les effets sur les non-participants étaient plus difficiles à prévoir. Un orateur a estimé, à titre d'exemple, que l'accord de partenariat transpacifique pouvait abaisser les coûts à l'échelle de toute la région s'il facilitait le respect des réglementations aux pays tiers, ou qu'il pouvait augmenter les coûts s'il conduisait à une harmonisation vers le haut. Les grands pays en développement, ainsi que bon nombre de petits pays, étaient enclins à ne pas participer aux méga-accords commerciaux régionaux. L'exclusion des accords commerciaux régionaux pouvait inciter à rejoindre des accords existants ou à envisager d'autres accords de cette nature. De l'avis de plusieurs orateurs, l'effet total des accords commerciaux régionaux était très difficile à prévoir avec certitude.

23. Un intervenant a fait valoir que la Chine serait encline à mener une libéralisation unilatérale progressivement et à rechercher des mécanismes d'intégration régionaux plus approfondis tels que le partenariat économique régional global, car elle n'était pas partie à l'accord de partenariat transpacifique et son économie passait actuellement d'un modèle de croissance tiré par les exportations à un modèle de croissance reposant sur la demande intérieure qui s'appuyait sur le secteur des services. Les méga-accords commerciaux régionaux pouvaient aussi avoir pour effet de fragmenter les processus actuels d'intégration régionale Sud-Sud, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, si était inclus seulement un sous-ensemble de pays et si les petits pays en étaient tenus à l'écart. L'intervenant a jugé important de faire en sorte que l'harmonisation réglementaire coûte le moins possible aux pays en développement, grâce au principe de la reconnaissance mutuelle, et à l'utilisation de normes moins strictes et de normes internationales. L'harmonisation supposait d'élaborer des politiques communes et présupposait la confiance entre des partenaires commerciaux ayant des niveaux de revenu et des préférences réglementaires analogues. Mais surtout, les modèles réglementaires élaborés dans le cadre des méga-accords commerciaux régionaux qui recouvraient une part importante du commerce mondial pouvaient servir de base à de futures négociations commerciales, y compris à l'échelle mondiale. Les pays en développement devaient donc participer activement au débat sur les orientations internationales en matière de réglementation.

24. Certains orateurs ont souligné que les accords commerciaux régionaux récents pourraient avoir des conséquences particulières pour les pays en développement en limitant leur marge d'action. Certaines questions réglementaires, ainsi que la question de l'intégration poussée, présentaient un intérêt particulier pour les politiques de développement. Tel était le cas notamment en ce qui concerne les services, les investissements, les systèmes de règlement des différends entre investisseurs et États, les entreprises publiques, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle et les mouvements de capitaux. Un certain nombre d'accords commerciaux régionaux et d'accords bilatéraux d'investissement avaient adopté une définition large des investissements et des disciplines strictes avec pour résultat que certains différends entre investisseurs et États s'étaient soldés par des montants d'indemnisation élevés. Les disciplines applicables aux marchés publics et aux entreprises publiques pouvaient limiter l'aptitude des États à soutenir les industries nationales, les petites et moyennes entreprises et les objectifs de politique publique connexes. Pour d'autres orateurs, il fallait se garder d'exagérer les effets potentiellement restrictifs des accords commerciaux régionaux, qui pouvaient aussi jouer un rôle facilitateur. La validité de l'argument de protection des industries naissantes a été contestée dans le contexte du commerce international et des accords commerciaux régionaux du XXI^e siècle.

25. Un certain nombre de points de vue ont été exprimés concernant la validité méthodologique d'autres solutions de modélisation des coûts et des avantages des accords commerciaux. Un intervenant a présenté une évaluation du partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement, en utilisant l'outil de modélisation des politiques mondiales de l'ONU, qui prenait en compte le chômage et les caractéristiques structurelles de l'économie d'après le cycle économique et l'orientation des politiques. L'orateur a indiqué que ces résultats donnaient à penser que l'effet général du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement serait négatif pour l'Europe et au niveau mondial, en provoquant un accroissement du chômage et des inégalités et des bulles financières. D'autres orateurs ont exprimé leur désaccord, en citant des études existantes et des évaluations indépendantes, et en indiquant que le partenariat aurait un effet général positif tant pour l'Europe qu'à l'échelle mondiale. Un participant a appelé l'attention sur une étude qui montrait que le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement pourrait accroître le produit intérieur brut de l'Union européenne de 0,5 %, soit 120 milliards d'euros, par année, une fois pleinement mis en œuvre.

26. Plusieurs intervenants ont souligné que le système commercial multilatéral devrait rester la pierre angulaire du système commercial international en garantissant la prévisibilité, la transparence et la non-discrimination et la participation la plus large possible. Le multilatéralisme restait le meilleur moyen d'accomplir une libéralisation participative qui intègre le développement, notamment en soutenant le commerce au sein des chaînes de valeur mondiales. Certaines questions, comme les subventions à l'agriculture et au secteur de la pêche, ne pouvaient être traitées que dans le cadre de l'OMC. Certains intervenants ont évoqué la nécessité de réévaluer le rôle du système commercial multilatéral dans un monde multipolaire, afin que le système préserve les acquis de la libéralisation tout en maintenant les liens avec les accords commerciaux régionaux sous sa compétence et un système de règlement des différends robuste. Il était important que le système commercial multilatéral prenne les devants et s'attaque aux questions réglementaires et élabore un consensus sur la manière dont les processus régionaux et plurilatéraux peuvent se poursuivre sans porter atteinte au système commercial multilatéral. Un intervenant a suggéré de convenir d'un code de conduite pour les négociations plurilatérales.

27. Plusieurs orateurs ont souligné que l'évolution actuelle des accords commerciaux régionaux pourrait déboucher sur un système commercial à deux vitesses dans lequel les questions commerciales anciennes – celles du XX^e siècle – seraient traitées dans le cadre de l'OMC et les questions nouvelles – celles du XXI^e siècle – seraient traitées par des accords commerciaux régionaux et des accords bilatéraux d'investissement. Le système commercial multilatéral risquait de perdre sa raison d'être à long terme faute d'une réaction appropriée, car le système n'avait pas été aussi efficace sur le sujet des questions réglementaires. Les méga-accords commerciaux régionaux pouvaient aboutir à davantage de fragmentation, en différenciant les pays selon qu'ils participent ou non à ces accords. À long terme, les accords commerciaux régionaux et les accords bilatéraux d'investissement pourraient transformer la gouvernance du commerce mondial. La cohérence entre les négociations commerciales multilatérales et les accords commerciaux régionaux dépendrait donc de la capacité de l'OMC à s'adapter. Certains orateurs ont estimé que le changement en question devrait consister à adopter une géométrie variable permettant aux pays désireux de le faire d'avancer plus rapidement, y compris par des stratégies plurilatérales. Un autre orateur a estimé que l'enjeu résidait dans la multilatéralisation de certaines des nouvelles règles commerciales qui concernaient particulièrement les nouvelles chaînes de valeur mondiales, afin de tirer le meilleur parti des externalités offertes par les réseaux au moyen de règles communes.

4. Orientations futures: Renforcer le système commercial multilatéral au XXI^e siècle

28. Les participants ont estimé que si les disciplines commerciales multilatérales et les stratégies de libéralisation devaient être adaptées aux réalités commerciales du XXI^e siècle, il fallait continuer de prêter attention au traitement des questions commerciales plus anciennes. Plusieurs intervenants ont souligné que si le débat sur le prochain programme d'action de l'OMC privilégiait souvent les nouveaux sujets, certaines questions non réglées des programmes antérieurs méritaient de l'attention, notamment le rôle multiforme des subventions, y compris les systèmes fiscaux et le recours aux prescriptions de contenu local. Il était important de trouver des moyens de parvenir à des accords, et afin d'accroître les niveaux d'engagement, les pays qui souhaitaient aller de l'avant devaient être autorisés à le faire. Un modèle différencié ou à géométrie variable, comme celui qui avait été utilisé pendant le Cycle de négociation de Tokyo dans les années 1970, pourrait être utile à cet égard.

29. D'autres orateurs ont souligné que le multilatéralisme et le principe de l'engagement unique gardaient leur validité en tant que garants d'un système transparent, prévisible, non discriminatoire et fondé sur des règles, qui réponde aux besoins de la plupart des pays en développement. Il était important de gérer les risques de fragmentation qui pourraient résulter des accords commerciaux régionaux, des méga-accords commerciaux régionaux et des stratégies plurilatérales.

30. Certains orateurs ont noté que le système commercial multilatéral devait régler les questions en suspens pour acquérir la crédibilité nécessaire pour s'attaquer aux nouvelles questions. L'évolution du système commercial multilatéral s'appuierait très certainement sur l'architecture existante. Néanmoins, certains aspects devaient évoluer, y compris le processus décisionnel, compte tenu du fait que l'OMC avait accueilli de nouveaux membres, ce qui avait modifié son aptitude à aller de l'avant dans les négociations. Il était nécessaire de faciliter l'édification et la préservation du consensus pour renforcer la crédibilité des engagements. La CNUCED pouvait jouer un rôle important en préparant le terrain à ce consensus par la recherche et l'analyse, les dialogues intergouvernementaux et le renforcement des capacités.

31. Plusieurs orateurs ont abordé certaines des questions susceptibles d'influer sur le fonctionnement futur du système commercial multilatéral, à titre d'exemple l'importance croissante du commerce des services au plan économique et du point de vue de sa contribution potentielle aux objectifs de développement durable. Un orateur a fait valoir que la sécurité alimentaire était devenue un enjeu pressant pour le système commercial multilatéral, étant donné ses rapports étroits avec les objectifs futurs de développement durable, s'agissant en particulier de faire en sorte que la libéralisation du commerce agricole soit compatible avec la sécurité alimentaire. Bon nombre d'études sur la sécurité alimentaire avaient été limitées aux effets sur les prix, mais il était également important de renforcer la productivité agricole; la méthode employée pour promouvoir la croissance de la productivité serait fonction des pays. Ces besoins pratiques montraient l'importance d'une souplesse suffisante et d'un traitement spécial et différencié, ainsi que de l'aide dans le domaine commercial pour l'application des politiques nationales visant à renforcer la promotion de la croissance de la productivité agricole d'une manière qui ne fausse pas les marchés mondiaux.

32. Un autre orateur a souligné que les fluctuations et le désalignement monétaires pouvaient être perçus comme une question systémique qui concernait le système commercial multilatéral car elles étaient susceptibles de compromettre ou de réduire à néant les engagements et les concessions existants en matière de consolidation tarifaire. Les monnaies sous-évaluées agissaient comme des subventions à l'exportation et une protection tarifaire accrue, tandis que les monnaies sous-évaluées – l'orateur citant ici l'exemple du réal brésilien – pouvaient avoir le même effet que des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation. Cette question relevait à la fois de l'OMC et du Fonds monétaire international, mais un flou subsistait dans les disciplines internationales quant à

la nécessité d'examiner l'effet des taux de change sur le commerce et aux méthodes à employer. L'intervenant a invité la CNUCED à servir de tribune pour débattre des questions concernant l'architecture financière internationale.

33. Plusieurs orateurs ont estimé que le système commercial multilatéral devait jouer un rôle central dans le partenariat mondial pour le développement durable après 2015. La nécessité d'aligner le programme de travail de l'OMC sur les engagements de haut niveau du cadre de développement pour l'après-2015 a été soulignée. Cela passerait par une adaptation significative de l'institution et une réforme de ses mandats constitutifs. Un intervenant a rappelé que des changements institutionnels fondamentaux ne se sont produits jusqu'à présent qu'à la suite d'événements déclencheurs. Une telle réforme a été jugée cependant possible, étant donné les réformes analogues menées par d'autres acteurs, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation internationale du Travail, pour mieux s'adapter aux transformations qui se produisaient dans leur environnement. Certains aspects du système commercial multilatéral pouvaient aussi nécessiter des réformes importantes. À titre d'exemple, l'accession des pays les moins avancés à l'OMC restait un problème dans la mesure où, bien souvent, les nouveaux accédants devaient accepter des engagements plus poussés que les membres existants, étant donné en particulier l'obligation pour les nouveaux membres de négocier un accord d'accès aux marchés avec chacun des membres existants. Cela avait abouti selon l'orateur à une participation à deux vitesses au système commercial multilatéral et il a suggéré d'améliorer le processus d'accession, l'objectif final étant la participation universelle.

34. D'autres orateurs ont souligné que les perspectives sous-jacentes des négociations commerciales et du cadre de développement pour l'après-2015 devaient être analogues, étant donné que les pays concernés étaient les mêmes, ce qui montrait l'importance de la cohérence entre les politiques de commerce et de développement au plan national et à l'échelle internationale.

35. Plusieurs orateurs ont estimé qu'il faudrait également mettre l'accent sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de cette adaptation, car le développement devait être un aspect essentiel du programme futur. Le traitement spécial et différencié devait être mieux ciblé en fonction des différentes catégories de pays en développement. Il convenait aussi de rendre ce traitement plus détaillé, en répondant aux besoins et aux intérêts spécifiques des différents pays en développement, car aucun modèle identique pour tous ne conviendrait. À cet égard, le traitement spécial et différencié adopté dans l'Accord sur la facilitation du commerce était un bon exemple de ciblage des besoins et des capacités différents des pays en développement et ce type de traitement pouvait être transposé dans d'autres domaines. Dans cette optique, il serait important d'analyser comment le commerce peut être utilisé comme moyen de promouvoir le développement. Ces efforts gagneraient à une meilleure cohérence entre les institutions de Bretton Woods et les organisations s'occupant du commerce et du développement ayant leur siège à Genève, en particulier la CNUCED.

36. En ce qui concerne les prochaines mesures concrètes s'agissant de renforcer le rôle du commerce dans le développement équitable et durable, plusieurs orateurs ont mentionné des domaines où la CNUCED pourrait apporter une contribution importante par des activités supplémentaires, s'agissant notamment:

- De favoriser le débat intergouvernemental sur le renforcement d'un environnement économique favorable, en améliorant la cohérence entre le commerce, le financement et le développement, y compris entre les institutions de Bretton Woods et les organisations s'occupant du commerce et du développement ayant leur siège à Genève;
- De promouvoir le consensus par la recherche et l'analyse, les dialogues intergouvernementaux et le renforcement des capacités sur les questions de commerce international actuelles et nouvelles, notamment la dimension du

développement, y compris le traitement spécial et différencié, l'investissement, les disciplines liées aux chaînes d'approvisionnement, les perspectives globales en matière réglementaire, divers aspects de la sécurité alimentaire et les taux de change;

- De continuer d'assurer un appui analytique et technique aux pays en développement sur les négociations commerciales multilatérales et régionales;
- D'appuyer l'économie et le commerce des services, notamment par des examens de la politique des services;
- D'appuyer les initiatives des pays visant à déterminer et à formuler des cadres et des stratégies nationaux appropriés de politique commerciale à l'appui des objectifs de développement durable pour l'après-2015;
- De développer l'aide à l'accession à l'OMC, en particulier pour les pays les moins avancés;
- D'assurer un appui pour la recherche et le renforcement des capacités sur certaines questions concernant les pays en développement, dont les normes et les mesures non tarifaires, les accords commerciaux régionaux et les études quantitatives sur l'effet des accords commerciaux;
- De contribuer à l'aide au renforcement des capacités liées au commerce, y compris la facilitation du commerce.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

37. À sa séance d'ouverture, le 8 décembre 2014, la réunion d'experts pluriannuelle a élu M. Andrew Staines (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Président et M. Juan Carlos Sánchez Troya (Équateur) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

38. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (paru sous la cote TD/B/C.I/MEM.5/4). L'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultat de la session

39. À sa séance de clôture, le 9 décembre 2014, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

40. À sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport final de la réunion.

Annexe

Participation²

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après étaient présents à la session:

Algérie	Jordanie
Allemagne	Kenya
Angola	Lesotho
Arabie saoudite	Libye
Bangladesh	Mali
Barbade	Malte
Bélarus	Maroc
Bolivie (État plurinational de)	Mexique
Brésil	Oman
Cameroun	Pakistan
Chili	Paraguay
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Cuba	République de Corée
Égypte	République dominicaine
Émirats arabes unis	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Estonie	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Suisse
Éthiopie	Trinité-et-Tobago
France	Turquie
Grèce	Uruguay
Haiti	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	Yémen
Iraq	
Jamaïque	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Centre Sud
Commission économique eurasiennne
Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies étaient représentés à la session:

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

4. Les institutions spécialisées et organisations assimilées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

² Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/MEM.5/INF.2.

Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Conseil international des infirmières
Consumer Unity and Trust Society International
Fédération des associations de transitaires et assimilés
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
Réseau Tiers monde

Catégorie spéciale

Institut national de recherche sur les politiques alimentaires
